



ONU  HABITAT



# MALI : PROFIL URBAIN DE KAYES



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.  
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Couverture : ©2000-2006 A M & M Rickmann



ONU  HABITAT



# MALI : PROFIL URBAIN DE KAYES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	14
FONCIER	16
BIDONVILLES	18
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	20
ENVIRONNEMENT	22
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	24
SERVICES URBAINS DE BASE	27

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

**Dr. Joan Clos**

Directeur exécutif, ONU-Habitat

## PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

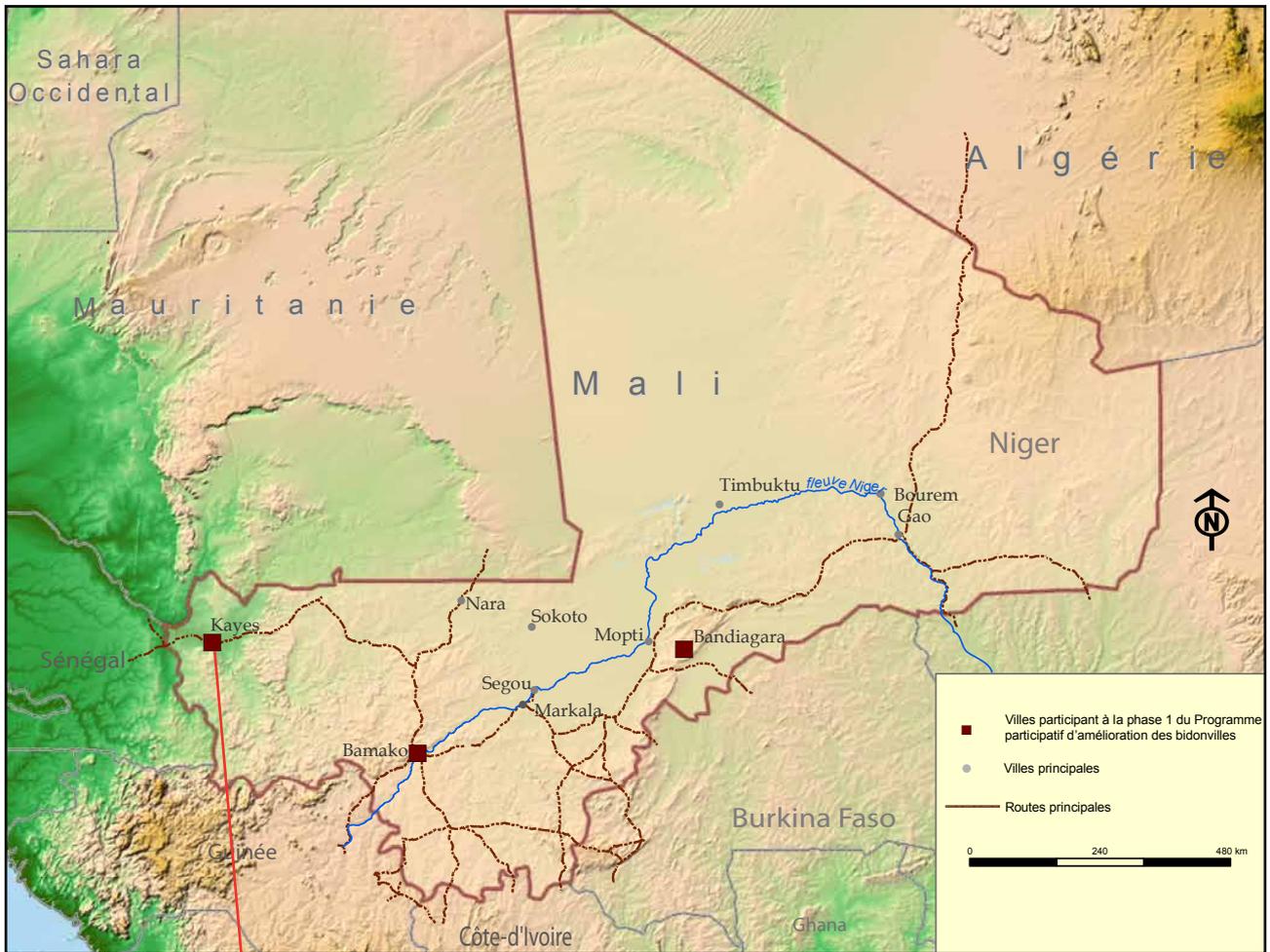
L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

## MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

# MALI



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

Ancienne capitale du Haut-Sénégal-Niger, Kayes est aujourd'hui la capitale administrative, politique et économique de la première région économique du Mali. Elle est située à 595 km à l'ouest de Bamako et s'étend de part et d'autre du fleuve Sénégal. La ville se trouve dans la zone soudano-sahélienne. Le climat est caractérisé par 2 saisons (une saison sèche et une saison pluvieuse) et la température moyenne annuelle est de 40 °C. Elle est entourée de nombreuses collines ce qui explique en partie la présence de nombreux cours d'eau et de plaines rizicoles.

Kayes compte 127 368 habitants, dont 50,7 % de femmes. La densité de la population est de 51 habitants au kilomètre carré. La proportion de jeunes est estimée à plus de 50 % de la population totale. Le taux d'accroissement annuel s'élève à 2,5 %. Avec l'indépendance en 1960, la ville de Kayes voit un retour massif des émigrés, le développement économique enregistre dès lors une progression constante. L'aménagement du territoire a connu une évolution rapide ces dernières années.

## GOVERNANCE

La gouvernance locale de Kayes se manifeste par l'implication d'organismes diversifiés. Les autorités politiques et administratives sont en charge de la gestion du conseil communal, lui-même chargé de délibérer sur les programmes de développement de la commune, conformément aux lois sur la décentralisation. La société civile et les chefs de village ont une forte influence sur la vie communautaire.

La mairie de la commune urbaine de Kayes assure la coordination avec les secteurs public et privé à travers ses différents services municipaux. En 1990, la commune de Kayes et la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (France) se sont engagées dans un « jumelage coopération développement ».

## FINANCES MUNICIPALES

Les services communaux sont en pleine restructuration afin d'améliorer les finances de la ville de Kayes. En effet, la commune doit prendre des mesures pour augmenter le recouvrement des impôts et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il est également prévu que la commune s'appuie sur d'autres partenaires pour le financement de certains projets (structures de micro-finance, organismes nationaux et internationaux, société civile). Des solutions sont à envisager afin de diversifier les sources de revenus et d'assurer son autofinancement.

## FONCIER

La commune de Kayes fait montre d'une volonté politique pour préserver ses réserves foncières : il existe, en effet, une Stratégie nationale de logement censée faciliter l'accès aux propriétés foncières. Elle permet aux citoyens d'acquérir de façon avantageuse un terrain.

Les performances concernant les délais d'inscription pour obtenir des autorisations (permis de construire, titre foncier) sont convenables mais mériteraient d'être améliorées. Il faudrait également transformer tous les titres fonciers précaires en titres fonciers définitifs afin de garantir la sécurité foncière.

Il existe des textes législatifs et réglementaires (code domanial et foncier) mais ils ne sont pas suffisamment respectés par la population. L'accès à ces textes reste difficile pour la plupart des gens qui préfèrent ignorer leur existence.

Enfin, de nombreux domaines fonciers de l'État ne sont ni immatriculés, ni balisés, ce qui entraîne des difficultés dans la mesure où la commune ne possède aucune délimitation officielle de ses frontières.

## BIDONVILLES

L'habitat spontané existe surtout en périphérie de la ville, plus rarement dans les quartiers planifiés. La ville compte environ 10 000 concessions, la densité varie entre 8 habitants par concession à Liberté et 12,8 habitants par concession à Khasso. Les Peulh-Toucouleurs forment le groupe social le plus important (27 %), ils sont suivis, par ordre décroissant, des Bambaras (23 %), des Soninkés (15 %), des Malinkés (12 %), des Khassonkés (10 %) et des Maures (2 %). Les autres groupes ethniques représentent 11 % de la population restante. La commune dépend totalement des financements extérieurs pour améliorer les conditions de vie dans ses bidonvilles.

## GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Au Mali, la prévalence du VIH/SIDA est de 1 %, soit 76 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA (Global Report 2010 de l'ONUSIDA). L'épidémie au Mali est surtout urbaine puisque la prévalence s'élève 1,6 % dans les villes contre 0,9 % en milieu rural. L'Initiative malienne d'accès aux antirétroviraux a été lancée en 2001. Le plan sectoriel VIH/SIDA du ministère de la Santé, élaboré en juin 2005, a identifié comme priorité nationale la décentralisation des soins dans les régions et dans les sous-régions. Au-delà des efforts fournis par les autorités maliennes dans la lutte contre le SIDA, des ONG et des associations de femmes travaillent dans ce sens.

## ENVIRONNEMENT

Le Mali dispose de diverses politiques nationales ayant pour objectif d'encadrer, de superviser et de définir les mesures environnementales à prendre. Différents outils de planification urbaine ont été élaborés. Cependant, la fragilité de l'écosystème (zone sahélienne), les insuffisances dans le domaine de la planification (à court, moyen et long terme) et l'incapacité à dynamiser l'économie dans le domaine des services rendent les politiques environnementales de la commune difficiles à mettre en place. La formation des élus et des agents communaux est l'une des priorités exprimées par les services municipaux, elle s'avère indispensable afin de préserver durablement l'environnement urbain.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Cité de commerce et de négoce par tradition, l'essentiel de l'activité commerciale de Kayes repose sur l'importation. Il est important de signaler que les exportations de céréales et des produits de la cueillette vers le Sénégal sont en constante augmentation. L'activité commerciale a connu un essor considérable ces dernières années avec la construction de routes bitumées vers d'autres régions du Mali et des pays voisins.

Les marchés secondaires, des quartiers Kayes N'Di, Khasso, Plateau et Lafiabougou, participent également à ce commerce. Néanmoins, Kayes est l'une des villes du Mali où le coût de la vie est le plus élevé, principalement en ce qui concerne les denrées alimentaires.

## SERVICES URBAINS DE BASE

Des lois et des programmes existent et sont mis en œuvre pour améliorer les services urbains de base, notamment le Programme de développement économique social et culturel. Malgré cela, l'assainissement, la collecte des déchets liquides et solides demeurent un défi majeur pour la commune de Kayes. Les réseaux électriques et d'eau potable, insuffisants, mal entretenus, ne répondent pas aux besoins de la population.

# INTRODUCTION

## ADMINISTRATION

La commune urbaine de Kayes est dirigée par un conseil communal composé de 33 membres (dont 6 femmes). Le conseil élit en son sein 1 organe exécutif et 1 bureau communal de 5 membres dirigé par le maire et ses 4 adjoints.

Il est constitué de 4 services principaux :

- Le service administratif et juridique en charge de l'état civil, du recensement, des élections et des affaires juridiques. Son effectif est jugé trop important et devrait être allégé ;
- Le service financier et comptable est responsable du budget, de la comptabilité, de la régie et des marchés. Le suivi du budget communal manque de rigueur et de constance, et ce service peine à collecter les ressources financières nécessaires ;
- Le service technique, garant de la voirie, de l'assainissement et du foncier, manque de moyens financiers et logistiques ;
- Le service du développement communautaire supervise l'éducation, la santé, le sport, les arts et la culture, mais le personnel et les locaux font défaut.

## CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Située à la frontière ouest du Mali, reliée à Dakar et à Bamako par route et par voie ferrée, à la Mauritanie et à la Guinée par route, la ville de Kayes constitue un carrefour commercial très important. Le commerce constitue, en effet, l'activité principale de la population de Kayes. Ce secteur est organisé au niveau régional par la Chambre de commerce et d'industrie composée de 24 membres. Cet organisme a un rôle d'informateur, de formateur, de promoteur et d'arbitre entre les différents acteurs du secteur. Le commerce intérieur est surtout axé sur les produits de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de l'artisanat. Le commerce extérieur porte quant à lui sur le bétail, les peaux et les produits de la cueillette comme le pain de singe et la gomme arabique.

Le secteur formel regroupe les fonctionnaires de l'État, de l'administration ainsi que les commerçants possédant une licence. Affiliés à la Chambre de commerce et d'industrie, ils s'acquittent des impôts et des taxes fixés par la commune. Les produits exportés vers les pays voisins, comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée et le Burkina Faso, proviennent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le secteur informel concerne surtout le commerce de détail de produits manufacturés et de produits locaux. Le contrôle par les pouvoirs publics est très limité voire inexistant. Les femmes sont nombreuses à œuvrer dans ce secteur qui joue un rôle important dans l'économie régionale.

## DÉMOGRAPHIE

En 2009, Kayes comptait 127 368 habitants, dont 50,7 % de femmes. La densité de la population est de 51 habitants au kilomètre carré. Le taux d'accroissement annuel est de 2,5 %. La proportion de jeunes est estimée à plus de 50 % de la population totale. La population est inégalement répartie entre les quartiers de la ville. Les habitants du quartier Plateau représentent 23 % de la population totale, ceux de Kayes N'Di 20 %, ceux de Khasso 19 %, ceux de Légal-Ségou 15 %, ceux de Liberté 12 % et enfin ceux de Lafiabougou 11 %. La proportion d'habitants vivant dans les zones d'habitat spontané est d'environ 1/5 de la population totale.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

L'ancien quartier européen, centre névralgique de la ville, est aujourd'hui administrativement réparti entre Khasso, Liberté, Légal-Ségou et Plateau. Il est constitué de « quartiers lotis » (par opposition aux bidonvilles) composés d'habitats anciens, d'habitats coloniaux et d'habitats modernes. Ils présentent un maillage régulier constitué de rues droites et larges. Les extensions successives n'ont fait l'objet d'aucun aménagement. Ces dernières années, de nouvelles installations, souvent en étage et construites en matériaux durables, ont été édifiées au sud de Lafiabougou et sur le site de l'ancien aéroport. Les équipements tels que les écoles, les stades, les salles de spectacles, les hôpitaux et les commerces sont concentrés soit dans le centre, soit à Lafiabougou.

Les quartiers tramés ou planifiés ont été très peu viabilisés. L'uniformité du style architectural des maisons confère une certaine monotonie aux quartiers. Les toitures sont en terre battue ou en tôles ondulées pour l'habitat populaire traditionnel, en béton armé pour l'habitat moderne.

Le développement urbain de Kayes se caractérise par la création de lotissements et par l'agrandissement des 5 quartiers existants. La superficie de ces quartiers est parfois 2 à 3 fois plus importante que la superficie d'origine. Cette situation, à l'heure de la décentralisation, pose de nombreux problèmes dont les solutions résident dans une meilleure gestion intercommunale et dans la détermination définitive des limites de la commune de Kayes.

## ÉDUCATION

Presque tous les niveaux d'enseignement sont offerts à Kayes. En 2002, le taux brut de scolarisation était de 77,9 % pour les garçons, contre 56,7 % pour les filles. Cette différence de pourcentage existe à tous les niveaux du système éducatif. Les problèmes liés à l'éducation sont divers : la vétusté des constructions datant parfois de l'époque coloniale, l'insuffisance du nombre

d'enseignants par rapport aux effectifs, etc. La priorité a été donnée, dans un premier temps, à la construction de nouvelles salles de classe dans les écoles. Les autorités de la commune ont annoncé la création de jardins d'enfants municipaux et le recrutement de monitrices, un projet d'identification et d'accompagnement des enfants vulnérables ainsi que le soutien à la création de centres d'alphabétisation et à la formation d'une équipe de formateurs en alphabétisation. Enfin, dans le but de redonner de l'importance au sport scolaire, la commune apportera des appuis matériels et financiers aux différents centres d'animation pédagogique. Plusieurs textes législatifs ont été votés pour soutenir cette politique :

- La loi N° 99-046/AN-RM du 28 décembre 1999, loi d'orientation sur l'éducation ;
- Le décret N° 01-543/PM-RM du 19 novembre 2001 portant sur la création de la cellule d'appui à la décentralisation et à la déconcentration de l'éducation ;
- Le décret N° 02-313/PRM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'éducation ;
- L'arrêté N° 04-0469/MEN-SG, portant sur la création, l'organisation et les modalités de fonctionnement des comités de gestion scolaire.

## SANTÉ

Le nombre de centres de santé communautaires est passé de 88 en 2002 à 116 en 2005. On dénombre une dizaine d'équipements socio-sanitaires publics et une vingtaine d'équipements socio-sanitaires privés. La création d'un cadre de concertation entre élus et membres associatifs, l'achat de matériel informatique pour certains centres des quartiers Plateau et Khasso, et la création d'un fonds de solidarité communal pour aider les couches vulnérables ont été définis comme prioritaires. Par ailleurs, la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres pathologies telles que la bilharziose et le paludisme est menée à travers des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention.

## DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

Le rapport de l'Observatoire du développement humain durable a évalué l'Indice de développement humain de la région à 0,340 en 1998, contre 0,333 pour l'ensemble du Mali. Les résultats définitifs de l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (2001) ont montré que 62 % de la population de la région vit sous le seuil de pauvreté. Le taux d'extrême pauvreté atteint 24,7 % dans la région. Ce phénomène touche de façon générale les groupes dits « vulnérables ». L'enquête a également montrée que le pourcentage des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, œuvrant dans le secteur primaire, s'élève à 94,5 % (la proportion des femmes est de 51,2 % et celle des jeunes de moins de quinze ans de 49,9 %).

# GOUVERNANCE

## CADRE INSTITUTIONNEL

Les autorités politiques et administratives sont en charge de la gestion du conseil communal, lui-même chargé de délibérer sur les programmes de développement de la commune, conformément aux lois sur la décentralisation. La société civile et les chefs de village ont une forte influence sur la vie communautaire, les partis politiques, les associations et autres groupements communautaires. Les femmes et les jeunes participent aux prises de décision et au développement économique de la ville dans le cadre d'associations et de collectifs.

La mairie de la commune urbaine de Kayes assure la coordination avec les secteurs public et privé à travers ses différents services municipaux. Dans le domaine du secteur privé, la mairie travaille en collaboration avec des associations, des entreprises, des bureaux d'études, des coopératives, des coopératives artisanales, des commerçants, des commerçants détaillants et des associations de coordination des groupements d'intérêt économiques. Ces groupements exercent davantage dans les quartiers planifiés.

La coopération décentralisée fournit à la commune des appuis techniques et financiers ainsi qu'un renforcement des capacités du personnel municipal à travers diverses formations. Il existe, dans le cadre de cette coopération décentralisée, des échanges d'expériences en matière de développement à travers des voyages d'études et des volontariats. Le jumelage est un des éléments les plus importants de cette coopération. En 1990, la commune de Kayes et la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne en France (116 400 habitants) se sont engagées dans un « jumelage coopération développement ». Au cours des vingt dernières années, cette coopération a permis de renforcer la gouvernance locale de Kayes et de mettre en œuvre un programme d'éducation à la citoyenneté internationale dans l'agglomération francilienne.

De nombreux projets sont directement réalisés par l'agglomération tant sur le plan de l'amélioration des infrastructures urbaines que sur celui de la formation des élus locaux et du personnel administratif. De plus, un important travail de mobilisation a été mené à l'adresse des partenaires financiers. En dehors des services techniques de l'État, plusieurs ONG opèrent dans la commune, ainsi que d'autres organismes nationaux et internationaux, et différentes formes d'organisations de la société civile.

## CADRE LÉGAL

Le transfert de compétence aux communes s'est fait en vertu de la loi N° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales. Elle précise en son article 3 qu'elles ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

Les articles 14, 83 et 131 de la loi N° 95-034, modifiée le 12 avril 1995, ont rendu obligatoire la création d'un programme de développement économique, social et culturel pour chaque niveau de collectivité. C'est un outil essentiel dans le cadre de la gestion et une référence pour les élus en termes de développement local.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

L'avènement de la décentralisation au Mali en 1992 s'est traduit par la création de collectivités territoriales dont les organes ont pour mission essentielle de mener le développement économique, social et culturel de leurs communautés respectives. Suite à cette loi, 703 communes ont été créées. Cependant, les nouveaux organes mis en place sont restés des structures à forte tendance centralisatrice, ils manquent de cadres techniques professionnellement compétents pour concevoir, exécuter et assurer le suivi et l'évaluation des programmes de développement économique et financier. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie à moyen terme du plan de développement de la commune devra porter sur la valorisation des ressources naturelles minières disponibles à Kayes, notamment l'or.

Depuis 2001, la commune urbaine de Kayes, avec l'appui de son partenaire de coopération décentralisée, la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, s'est engagée dans une démarche dite de démocratie participative. Celle-ci vise à impliquer et faire participer les citoyens dans la gestion des affaires locales. Cette implication se fait notamment à travers la conception et la mise en œuvre d'actions de développement. Les comités de développement des secteurs et les comités de développement des quartiers émanent directement des populations et jouent un rôle d'interface entre les populations et la mairie. La municipalité entend faire de ces outils de véritables instruments de participation des citoyens au processus de développement de la commune à travers la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions menées au niveau local. Pour ce faire, la mairie a créé un service de développement collectif pour l'encadrement et le conseil auprès de ces comités. Cette démarche s'est vue renforcée grâce au cofinancement par l'Union européenne du Projet de renforcement de la démarche participative.

## MEILLEURES PRATIQUES

- Formations reçues sur des thèmes concernant la vie associative et les techniques d'animations communautaires ;
- Montage de dossiers et apprentissage de techniques de mobilisation des ressources ;
- Voyages d'études entrepris à Saint-Louis (Sénégal) et à Évry (France), avec pour but de former les membres du comité de développement des secteurs et du comité de développement des quartiers sur les questions du développement de la collectivité ;
- Mise en œuvre par lesdits comités du Plan stratégique de développement du secteur ou du quartier.

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources ;
- Mettre en œuvre le plan de communication du Plan de développement économique, social et culturel de la mairie ;
- Renforcer le processus de démocratie participative au niveau du comité de développement des quartiers et du comité de développement des secteurs ;
- Renforcer les capacités des acteurs (élus, société civile, services techniques) dans la gestion du développement local ;
- Instaurer des espaces citoyens d'interpellation démocratique ;
- Diffuser le document final du Plan de développement économique, social et culturel auprès des acteurs et des citoyens ;
- Construire, aménager, équiper un centre de promotion pour les femmes ;
- Construire, aménager, équiper un centre culturel pour les jeunes ;
- Mettre en place un cadre de concertation périodique entre la mairie, les ONG, les groupements, les associations féminines et les couches vulnérables de la population ;
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et financières des organisations ;
- Créer, au niveau du conseil communal, une commission spécifique pour l'équité entre les sexes.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un conseil communal composé de 6 femmes et de 27 hommes.	Certaines commissions de travail ne fonctionnent pas correctement.	Existence de radios de proximités et de médias traditionnels.	Rupture de la confiance entre les élus et la population.
Existence de 7 commissions de travail.	Insuffisance de communication interne et externe.	Existence d'une coopération décentralisée.	Incivisme.
Existence de comités de développement des quartiers.	Insuffisance d'appuis financiers et techniques aux comités de développement des quartiers.	Existence du centre de formation des collectivités territoriales.	Arrêt des activités en cas d'arrêt des financements extérieurs.
Existence de cadres de concertation : comité régionale ou local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement.	Cadre de concertation ne fonctionnant pas correctement : comité régionale ou local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement.	Intercommunalité et intercollectivité.	
Existence d'un plan de communication.	Manque de locaux appropriés.		
Existence d'un service de documentation et d'archivage.	Insuffisance d'appuis financiers pour la mise en œuvre du plan de communication.		
Existence d'institutions de microfinance.	Faible mobilisation des ressources locales.		
	Absence d'espaces d'interpellation démocratique.		
	Le Plan de développement économique social et culturel n'est pas accessible.		
	Les délibérations et autres documents (budgets, arrêtés, décisions, etc.) ne sont pas publiés.		
	Très grande dépendance aux financements extérieurs.		
	Querelles pour le leadership.		
	Absence de cadres de concertation entre les organisations et les groupements.		

## FINANCES MUNICIPALES

Pour les cinq années à venir, la commune a retenu quelques grands axes prioritaires de développement sur la base des besoins exprimés par la population et par les différents acteurs du développement de la ville. L'accroissement des recettes de la commune et la restructuration du personnel communal sont 2 préoccupations essentielles. En premier lieu, la commune doit prendre des mesures pour augmenter le recouvrement des impôts et maîtriser les dépenses de fonctionnement. La réalisation d'équipements marchands doit aussi être envisagée en vue de produire des ressources supplémentaires pour accroître la capacité financière de la commune. En second lieu, le redéploiement du personnel communal est devenu une nécessité en raison de son coût élevé (plus de 43 % du budget de la commune). La commune urbaine de Kayes compte 174 agents dont une bonne partie est affectée à des services techniques de l'État : le Trésor public, le budget, les impôts, la préfecture, le gouvernorat, l'hôpital, le centre de santé de référence, la maternité et la Direction du développement social. Les mesures envisagées par la commune en vue de réduire les effectifs du personnel n'ont jusqu'à présent pas abouti. Ces mesures sont :

- le transfert des agents de l'hôpital à l'Assemblée régionale ;
- le transfert des agents du centre de santé de référence au conseil de Cercle ;
- le licenciement pour motif économique ;
- les suppressions de postes.

En ce qui concerne l'Assemblée régionale et le conseil de Cercle, les négociations doivent nécessairement reprendre afin d'alléger les charges de la commune. En ce qui concerne le personnel interne, la commune doit revoir l'organisation de ses différents services, c'est-à-dire revoir l'affectation des agents en fonction des besoins réels et de leurs compétences. La ville de Kayes a mis en place une stratégie visant à une meilleure maîtrise de la collecte des taxes et des redevances municipales. L'évolution budgétaire de la ville de Kayes entre 2002 et 2005 montre une volonté certaine de maîtriser les dépenses. En effet, le budget est passé de 359 056 622 francs CFA en 2003 à 225 194 950 francs CFA en 2004.

L'État et divers partenaires techniques et financiers contribuent au règlement des dépenses de la commune urbaine de Kayes. En 2010, l'État a versé 8 339 048 francs CFA à la commune pour couvrir le salaire des agents des collectivités, et 243 306 828 francs CFA pour le salaire des enseignants et des fonctionnaires des collectivités. Au-delà des subventions de l'État, la commune bénéficie de subventions dans le cadre de la coopération décentralisée et de partenaires internationaux comme l'Union européenne et la Banque mondiale. Au niveau local, la commune collecte des fonds grâce aux taxes et à la fiscalité sur d'autres ressources locales.

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Au-delà de la participation citoyenne et du renforcement nécessaire de la légitimité des élus, la commune de Kayes fait face à plusieurs types de contraintes freinant son essor économique, social et culturel. Une auto-évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement économique, social et culturel précédent (2005-2009) fait apparaître un taux de réalisation très faible des investissements et des équipements. Ceci dénote une capacité insuffisante des autorités communales à mobiliser les ressources d'investissement tant internes qu'externes. En effet, le taux annuel de réalisation ne dépasse pas 35 % et régresse d'année en année.

Cette situation a pour conséquence un faible taux de recouvrement des investissements propres, notamment de la taxe de développement régional et local qui est la plus importante. Entre 2006 et 2008, cette taxe a enregistré un taux situé entre 13 et 16 %. Or, dans le dispositif financier d'appui aux collectivités, l'indicateur pertinent sur lequel est indexée la dotation d'appui est le taux de recouvrement de ladite taxe : plus le taux est faible, moins le montant en droit de tirage est important. D'année en année, la commune de Kayes voit donc se réduire sa capacité à mobiliser les ressources de l'État et de ses partenaires. En effet, les méthodes et les circuits d'encaissement des ressources internes ne sont pas appropriés. La fiscalité communale est mal appréhendée et pâtit d'une confusion du rôle des acteurs impliqués dans le processus de collecte des taxes et des impôts municipaux. Enfin, mêmes les fonds obtenus sont, dans bien des cas, affectés à des allocations qui ne répondent pas toujours aux besoins des citoyens.

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mobiliser des ressources financières ;
- Développer des filières ;
- Développer les partenariats public-privé ;
- Renforcer la coopération décentralisée ;
- Maîtriser l'assiette fiscale communale ;
- Définir et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources ;
- Atteindre un taux de recouvrement annuel des ressources fiscales et non-fiscales supérieur à 75 % ;
- Définir une meilleure allocation des ressources publiques ;
- Diversifier les sources de revenus pour l'auto-financement de la commune par le développement de filières porteuses ;
- Accroître l'expertise technique et institutionnelle par le renforcement et la diversification du partenariat intercollectivité.

## FONCIER

De manière générale, le taux d'occupation des sols est très élevé à Kayes et n'est pas conforme à la norme admise au Mali (60 % de la surface totale de la parcelle). Un autre problème majeur du secteur de l'habitat réside dans l'insuffisance en termes de logements décents : la plupart des constructions, surtout dans le noyau ancien de la ville, datent de l'époque de l'indépendance et n'ont bénéficié d'aucun entretien depuis.

L'absence d'immatriculation et de balisage de certains domaines fonciers de l'État pose problème pour le développement de Kayes. La délimitation des frontières de la commune est de ce fait une priorité afin de garantir un agrandissement planifié et organisé.

### CADRE LÉGAL

- Loi N° 02-008 du 12 février 2002 portant sur le code domanial et foncier ;
- Existence de textes législatifs et réglementaires (code domanial et foncier).

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Le secteur foncier bénéficie des aménagements suivants :

- Le balisage de protection des réserves foncières programmé par le schéma directeur ;
- Une entrave à la spéculation foncière ;
- La volonté politique de préserver les réserves foncières ;
- La Stratégie nationale du logement pour faciliter l'accès aux propriétés foncières.

Des améliorations sont encore nécessaires. Il faudrait créer des documents de planification urbaine afin d'assurer une meilleure gestion des patrimoines fonciers, et des titres de propriété légaux sur certains patrimoines de l'État.

### MEILLEURES PRATIQUES

Le gouvernement a fourni de gros efforts pour réaliser des logements sociaux :

- Au cours de la période 2011-2012, le Mali a signé un accord-cadre avec Foras Investment Company pour la création de 20 000 logements sociaux sur le territoire national. Dans ce projet, la ville de Kayes occupe une place importante ;
- Sur la période 2005-2006, Kayes a bénéficié de la construction de 76 logements sociaux ;
- En 2008, plus de 60 logements sociaux ont été construits à Kayes.



Exemple de constructions au centre-ville.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Délimiter le territoire de la commune ;
- Immatriculer tous les patrimoines fonciers ;
- Immatriculer et baliser tous les espaces programmés à travers les documents de planification urbaine ;
- Lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur les documents réglementaires auprès de la population ;
- Créer et renforcer les coopératives d'habitat.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de textes législatifs et réglementaires (code domanial et foncier).	Entrave du droit coutumier sur la gestion du foncier.	Création de logements permettant d'augmenter l'assiette fiscale.	Occupations abusives et irrationnelles, les programmes de planification foncière ne sont pas suivis.
Balisage de protection des réserves foncières programmées par le schéma directeur.	Non-immatriculation des domaines fonciers de l'État et non-balisage de ces domaines.	Inciter les investissements et la création d'emplois.	Effets de l'érosion sur les terrains acquis.
Document de planification urbaine pour une meilleure gestion des patrimoines fonciers.	Le patrimoine foncier n'est pas transféré aux collectivités territoriales et les communes ne possèdent pas de délimitations officielles.		
Volonté politique de préserver les réserves foncières.	Les mesures et dispositions issues des états généraux du foncier ne sont pas disponibles.		
Stratégie nationale du logement pour faciliter l'accès aux propriétés foncières.	Manque d'information et de sensibilisation sur les textes règlementaires et législatifs se rapportant au foncier.		
Entrave à la spéculation foncière.	Création légale de titre de propriété sur certains patrimoines de l'État.		

# BIDONVILLES

## TYPES D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

L'habitat spontané existe surtout en périphérie et dans certains noyaux des quartiers planifiés. Il est généralement de type maure, constitué de tentes en étoffe, de nattes ou d'autres matériaux très précaires. Ce type d'habitat cède progressivement sa place à des maisons en banco (terre rouge séchée), marquant la sédentarisation de cette frange de la population. La proportion d'habitants vivant dans les zones d'habitat spontané est d'environ 1/5 de la population totale.

Aucun aménagement n'est effectué à l'intérieur des habitations. Quelques services d'eau potable, telles que les bornes-fontaines, existent dans certains quartiers. La connexion à l'électricité y est très faible. Le taux d'occupation du sol y demeurent très élevés (100 % à Légal-Ségou, Khasso, Plateau et Liberté, 80 % à Lafiabougou et 70 % à Kayes N'Di). Ces taux ne sont pas conformes à la norme admise au Mali qui autorise une occupation de 60 % de la surface totale de la parcelle pour les maisons privées et 80 % pour les bâtiments administratifs. Le nombre de personnes par ménage est passé de 5,9 en 1976 à 6,7 en 1998, il était alors de 13,7 par concession et a diminué pour atteindre 12,4 en 1998. Ceci s'explique par la croissance spatiale rapide de la ville, l'augmentation croissante du nombre de constructions. Les indications recueillies sur le mode d'occupation du sol montrent que les jeunes couples ont tendance à construire leur propre habitation et que la population se dirige plus volontiers vers le quartier Plateau où la majorité des titres fonciers sont délivrés.

## CADRE INSTITUTIONNEL

La Stratégie de développement des villes du Mali a été adoptée par le gouvernement en janvier 2009. Elle a pour but de servir de cadre de convergence aux actions menées en faveur d'un développement harmonieux des villes du Mali, indépendamment de leur statut et de leur taille, sur la période 2009-2015. Ce programme repose, d'une part, sur les objectifs principaux de développement durable qui sont d'ordre environnemental, économique et social, et d'autre part, sur une démarche participative et de responsabilisation des acteurs locaux. Ses objectifs sont les suivants :

- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions et des programmes d'investissements prioritaires afin de stimuler le développement économique, social et culturel des villes du Mali, en vue d'améliorer le cadre de vie des populations et de réduire la pauvreté urbaine ;
- Améliorer l'environnement urbain des quartiers précaires de Kayes.

En 1981, le gouvernement du Mali a adopté un premier document de politique de développement urbain dénommé : Grandes orientations de la politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat. La mise en œuvre de cette politique, en octobre 1995, a abouti à l'élaboration d'une Stratégie nationale de logement ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des populations à faibles revenus (constituant une majorité au sein de la population globale) en leur favorisant l'accès à un logement décent. L'un des objectifs majeurs est l'accès aux services urbains de base pour tous.

## CADRE LÉGAL

Il existe des politiques et des lois foncières visant l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles :

- La loi N° 02-008 du 12 février 2002 portant sur le code domanial et foncier ;
- Le décret N° 01-040/P-RM du 2 février 2001 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'État ;
- Le décret N° 01-04/P-RM du 6 mars 2002 déterminant les formes et les conditions de gestion des terrains du domaine immobilier public de l'État et des collectivités territoriales ;
- Le décret N° 02-113/P-RM du 6 mars 2002 fixant les modalités d'organisation et de confection du cadastre ;
- La politique foncière est orientée par l'application de documents stratégiques et techniques comme le Schéma directeur d'urbanisme de Kayes, le Schéma d'aménagement urbain de Kayes et le cadastre ;
- La loi N° 91-04/AN- RM du 27 février 1991 relative à la gestion des déchets, par son décret d'application N° 95-325/P-RM du 14 septembre 1995, permet l'assainissement des bidonvilles dans le cadre d'un développement durable.

## MEILLEURES PRATIQUES

Il est prévu, au niveau national, d'équiper de systèmes modernes d'adduction d'eau, d'améliorer et d'étendre ceux qui existent déjà, dans tous les centres de plus de 5 000 habitants. Cette mesure englobe certaines zones rurales et des bidonvilles situés en périphérie des centres urbains.

## PRIORITES IDENTIFIEES

- Produire plus de logements à moindre coût pour les populations vulnérables ;
- Créer des emplois qualifiants ;
- Doter les coopératives de lignes de crédit suffisant ;
- Identifier, recenser et réhabiliter les habitations précaires ;
- Réduire de 50 % le taux d'inondation des quartiers non structurés en 2012 ;
- Augmenter l'autorisation de construire de 10 % ;
- Accroître de 10 % par an le nombre de logements à coût réduit.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de textes législatifs et réglementaires.	Financement de logements auprès des banques insuffisant.	Réhabilitation, viabilisation et amélioration des réseaux d'assainissement.	Risque d'expulsion de certaines populations.
Stratégie nationale de logement (avantages accordés par l'État).	Non-respect et méconnaissance des documents d'urbanisme.	Renforcement et encouragement des investissements.	Risque de catastrophes naturelles : inondation dues aux fortes pluies, etc.
Accès avantageux à l'acquisition de terrains pour les programmes de logements économiques.	Qualité des constructions insuffisantes.	Création de la Banque de l'habitat du Mali et de sociétés de promotion immobilière.	Les bonnes pratiques dans le domaine de l'urbanisation sont menacées par la spéculation foncière.
Performance sur les délais d'inscription des dossiers en vue de l'obtention des autorisations (permis de construire, titre foncier).	Non-respect des textes législatifs.	Procéder à l'identification des îlots et des parcelles dans l'ancien tissu urbain (Khasso, Plateau, Liberté, Légal Ségou).	
	Manque de viabilité.	Apports économiques.	
	Insuffisance d'infrastructures et d'équipements de base.	Baisse de l'insécurité et de la violence urbaine.	
	Précarité des propriétés foncières.	Amélioration du cadre de vie.	
	Problèmes fonciers.	Accès à l'eau potable et à l'électricité.	

## GENRE ET DÉVELOPPEMENT



Groupe de femmes assistant à un cours de prévention de la transmission du VIH/SIDA (© DR).

### SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

La constitution malienne accorde autant de droit à l'homme qu'à la femme. À ce titre, les femmes peuvent exercer une activité professionnelle équivalente à celle des hommes. Avec l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les femmes éduquées revendiquent autant de sièges que les hommes au sein des instances décisionnelles. Cette tendance est renforcée par la présence d'une femme à la tête du gouvernement actuel, et se retrouve dans les instances de la ville de Kayes où les femmes participent activement à la vie politique : 6 femmes siègent en effet au conseil communal. D'autre part, diverses associations féminines agissent pour défendre les droits et les intérêts des femmes, et pour leur donner davantage de visibilité dans les affaires courantes de la ville.

Leurs sources de revenus proviennent du commerce (40 %), de l'emploi salarié (15 %), de l'artisanat (6,5 %), de membres de la famille émigrés (6 %) et d'activités non précisées (16 %). Beaucoup de femmes travaillent dans le secteur informel, sans que cela soit pris en compte par les instances officielles. Analphabètes pour la plupart, les femmes méconnaissent en grande partie leurs droits. Les pratiques socioculturelles et religieuses les placent dans une situation de dépendance et de soumission vis-à-vis des hommes. Les femmes restent victimes de différentes formes de violences. La société civile se mobilise pour venir en aide aux femmes à l'aide d'une base de données recensant les associations, les groupements féminins et les ONG. Un dispositif d'appui et d'accompagnement pour lutter contre la discrimination des adultes et des enfants vulnérables, et contre la discrimination féminine a été créé. Enfin, la mise en place d'un fonds de solidarité communal est également envisagée.

### FEMMES ET VIH/SIDA

La commune met actuellement en place des mesures pour faire de la lutte contre le VIH/SIDA une action prioritaire en informant et en sensibilisant la population sur les méthodes de prévention de la maladie et en menant différentes actions :

- Prévention de la transmission des IST et du VIH/SIDA à travers la mise en place de comités de gestion ;
- Amélioration de l'accès aux soins en consolidant les acquis et en étendant l'offre des services d'un traitement global de qualité sur toute l'étendue du territoire ;
- Prise en charge globale y compris la bithérapie et la trithérapie ;
- Existence d'une association de personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA.

### MEILLEURES PRATIQUES

- Plusieurs femmes opératrices économiques sont recensées dans la commune ;
- Présence de femmes (6 femmes contre 27 hommes) au conseil communal.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Accueillir plus de femmes au sein du conseil communal ;
- Renforcer les groupements et les associations de femmes très peu dynamiques ;
- Créer un cadre de concertation entre les organisations et les groupements de femmes.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence du conseil communal composé de 6 femmes et de 27 hommes.	Sous-représentativité des femmes au sein du conseil communal.	Existence d'une politique nationale favorable à l'équité entre les sexes.	
Existence d'une coordination des associations de femmes et des ONG.	Absence de femmes dans le bureau communal.	Existence d'un service local pour la promotion de la femme.	
Existence de l'association des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA.	Absence de commissions sur le travail des femmes au sein du conseil communal.	Accès des femmes au microcrédit.	
Existence de l'association des personnes handicapées.	Faible représentativité des femmes au sein des instances de décision.		
Existence d'une base de données des associations, groupements de femmes, ONG, etc.	Multiplicité de groupements et d'associations féminines très peu dynamiques.		
Existence du conseil commun de la jeunesse.	Faible représentativité des femmes et des jeunes au sein du conseil communal, respectivement 6 et 5 sur 33 élus.		
Existence des femmes opératrices économiques.			

## ENVIRONNEMENT

La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la constitution du Mali, notamment dans son article 15 : « Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'État. » Le but de la politique nationale de protection de l'environnement est de « garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs. »

### COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Les différentes tentatives d'organisation du secteur de collecte des déchets par la municipalité, malgré la diversification des intervenants (associations, population), n'ont jamais produit de résultats durables, entraînant la permanence d'un environnement insalubre. Par conséquent, les ordures échouent dans les caniveaux ou les ravins se trouvant en périphérie de la ville et le long du fleuve.



Ordures non collectées sur la place du marché (© DR).

### ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne le traitement de la collecte des eaux usées, l'analyse des données chiffrées de l'ensemble du réseau démontre à quel point les quartiers aux superficies les plus importantes (Kayes N'Di et Lafiabougou représentant 44 % de la superficie totale de la ville) sont sous-aménagés. La gestion des eaux usées constitue un problème crucial pour la ville. Malgré l'adoption d'une stratégie municipale qui dote chaque quartier d'un comité de développement des quartiers chargé de réaliser des séries de projets de traitement intégral des rues et de sensibilisation de la population, aucune amélioration n'a pu être constatée. Il faut souligner qu'il n'existe pas de site officiel de vidange des latrines, ce qui pourrait constituer à long

terme une source de pollution de l'environnement : 20 % des eaux usées sont rejetées dans la rue et 15 % au sein même de la concession.

### CADRE INSTITUTIONNEL

La Politique nationale de l'eau s'inscrit dans le cadre des grandes orientations de la politique de développement socio-économique du pays dont le but est de réduire la pauvreté. Cet objectif pourra être atteint grâce à une croissance généralisée et durable, et au développement des ressources humaines, tout en prêtant une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment dans les bidonvilles.

L'une des ambitions de la Politique nationale de l'eau est d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, en assurant au plus grand nombre un meilleur accès à l'eau potable et au traitement des eaux usées, et en veillant à une répartition équitable de l'effort de développement entre les régions et les différents groupes sociaux.

### CADRE LÉGAL

Plusieurs lois ont été votées afin de réduire les risques de pollution du sol et de l'eau :

- La loi N° 89-61/AN-RM du 2 septembre 1989 portant sur la répression dans les cas d'importation et du transit des déchets toxiques ;
- La loi N° 91-04/AN-RM du 27 février 1991 relative à la gestion des déchets et son décret d'application N° 95-325/P-RM du 14 septembre 1995 permettant l'assainissement des bidonvilles dans le cadre d'un développement durable ;
- La loi N° 01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances, et ses décrets d'application, notamment le décret N° 08-346/P-RM du 26 juin 2008 fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement ;
- Le décret N° 90-355/P-RM du 8 août 1990 portant sur la mise en place d'une liste des déchets toxiques ;
- Le décret N° 01-394/P-RM du 6 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides ;
- Le décret N° 01-395/P-RM du 6 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et boueuses ;
- Le décret N° 01-397/P-RM du 6 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des pollutions de l'atmosphère.

## MEILLEURES PRATIQUES

La politique de développement visant à la réduction des risques environnementaux, issu du Plan de développement économique, social et culturel, adopté pour la période 2010-2015, prévoit :

- la création de caniveaux et de collecteurs pour la gestion des eaux de pluie ;
- la construction de dépôts de transit dans les 6 quartiers de la commune et de dépôts finaux pour la gestion des déchets ;
- la construction de puisards et de fosses septiques et la création de réseaux de mini-égouts pour la gestion des eaux usées ;
- la plantation et la création d'espaces verts pour la restauration de la couverture végétale dans la commune ;
- l'aménagement des berges du fleuve Sénégal et la construction de murets antiérosifs pour pallier aux effets de l'érosion hydrique ;
- l'aménagement d'espaces dédiés aux activités de teinture ;
- la sensibilisation de la population aux effets néfastes des déchets liquides et des raccordements illicites des eaux usées des ménages au réseau de drainage d'eau pluviale ;
- la sensibilisation au changement climatique.

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Créer des infrastructures et des aménagements valorisant le potentiel du fleuve ;
- Créer des stations de traitement des eaux usées ;
- Former les élus et les agents communaux ;
- Aménager des espaces verts et la ceinture verte ;
- Construire un centre d'enfouissement technique.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de différents outils de planification urbaine (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, Private Sector Assistance, etc.).	Fragilité de l'écosystème (zone sahélienne).	Décentralisation et transfert de compétences de l'État aux collectivités pour l'assainissement.	Pollution des eaux du fleuve et dégradation des berges.
	Faible capacité de planification (sur le court, moyen et long terme).		Dégradation des mœurs, problèmes de santé publique.
	Absence de stratégies municipales concertées de gestion des questions liées à l'hygiène et à l'assainissement de la ville.		Prévalence des maladies liées à l'insalubrité.
	Disfonctionnement des commissions de suivi et des outils de planification.		Inondation de certains quartiers.
	Manque d'entretien des infrastructures.		

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Maraîchage aux abords du fleuve Sénégal (© DR).

Cité de commerce et de négoce par tradition, située à l'entrée ouest du Mali, reliée à Dakar et à Bamako par la route et la voie ferrée, à la Mauritanie et à la Guinée par transport routier, la ville de Kayes constitue un carrefour commercial très important. L'existence de plusieurs mines d'or est l'un des atouts principaux de Kayes. L'exportation de céréales et de produits de la cueillette vers le Sénégal est en pleine croissance. L'activité commerciale a connu un essor considérable ces dernières années suite à la construction de routes bitumées assurant la connexion de la ville vers d'autres régions du Mali et vers les pays voisins. Les marchés secondaires de Kayes N'Di, Khasso, Plateau et Lafiabougou participent également à ce commerce. Le commerce représente 26 % de l'ensemble des activités génératrices de revenus. Au niveau régional, ce secteur est organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Kayes. Elle joue un rôle d'informateur, de formateur, de promoteur et d'arbitre des différents acteurs du secteur.

Cependant, il est important de mentionner que Kayes est l'une des villes les plus chères du Mali, principalement en ce qui concerne les denrées alimentaires. La région de Kayes compte dans le pays le plus grand nombre de départs à l'émigration vers la France. Les transferts d'argent des émigrés constituent la source de revenu la plus importante. Le montant global des envois de fonds des migrants vers leurs familles s'est ainsi élevé à 120 milliards de francs CFA en 2008. L'économie est dominée par les activités du secteur tertiaire, le secteur secondaire et le secteur primaire restant relativement modestes.

### ÉTAT DES LIEUX DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

#### SECTEUR PRIMAIRE

Il est principalement orienté vers la production maraîchère. Le maraîchage est pratiqué aux abords du fleuve Sénégal et des cours d'eau temporaires que sont le Paparah et le Kamankolé. En ce qui concerne l'élevage, le cheptel est constitué de bovins, de moutons, de chèvres, de chevaux, de dromadaires et de volailles. La pêche est pratiquée à petite échelle sur le fleuve Sénégal et les marigots. Il faut signaler que la pisciculture n'est pas encore popularisée dans la commune bien qu'elle constitue une alternative à la rareté du poisson dans cette zone.

#### SECTEUR SECONDAIRE

L'industrie est très peu développée dans la ville. L'industrie extractive se concentre sur 2 sites éloignés de la ville. Elle est axée sur la transformation de produits miniers, notamment l'or, dans les provinces minières au nord et au sud de Kayes : Sa diola est située à 75 km, Yaté à 55 km. Le secteur de l'artisanat présente une production assez diversifiée. Selon les estimations de la coopérative des artisans de Kayes, ce domaine regroupe près de 1 700 artisans repartis entre 7 corps de métiers.

## SECTEUR TERTIAIRE

Il englobe les services, les institutions politiques et judiciaires, les représentations diplomatiques et les organismes internationaux. Kayes abrite les représentations de tous les services de l'État et les services décentralisés. Ce secteur de l'économie dépend principalement de l'administration.

Le transport routier se fait essentiellement par taxis. Le désenclavement de l'accès routier est actuellement en cours. L'aéroport international de Kayes, Dag Dag, permet des liaisons régulières vers Bamako. Cette infrastructure fait actuellement l'objet de travaux de modernisation prévus dans le cadre de la politique de désenclavement intérieur et extérieur du pays. Ces travaux, cofinancés par la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (à 75 %) et l'État malien (à 25 %), doivent permettre « d'ouvrir le trafic de l'aéroport de Kayes aux avions gros porteurs et de renforcer sa capacité à traiter l'augmentation de trafic de passagers et de marchandises ».

Enfin, le secteur touristique est peu développé. Environ 2 000 touristes visitent la ville chaque année. La ville dispose d'une dizaine d'hôtels soit une capacité d'accueil de 250 lits. Le rôle du secteur privé est très limité bien qu'il soit le secteur le plus structuré à Kayes. La commune se doit d'identifier et de mettre en valeur son patrimoine touristique et culturel. Les sites importants de Kayes sont les suivants :

- Les bâtiments coloniaux, notamment l'hôtel de ville, le gouvernorat, les bâtiments de la résidence du gouverneur, la gare, la cité du chemin de fer ;
- La chaussée submersible reliant Kayes Bâ à Kayes N'Di, le nouveau pont sur le Sénégal ;
- Le fort de Médine ;
- Les chutes de Felou, Paparrah et la stèle de Faidherbe à Lontou.

## SECTEUR INFORMEL

Il concerne surtout le commerce de détail. Il est composé de commerçants détaillants de produits manufacturés, de vendeurs et vendeuses de produits locaux. On trouve toutes les catégories de produits. Le contrôle par les pouvoirs publics est très limité, voir inexistant. Les femmes sont nombreuses à travailler dans ce secteur qui joue un rôle important dans l'économie régionale.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Afin de faire face plus efficacement au problème de l'emploi, la valorisation du secteur de l'artisanat est nécessaire. Elle est possible par l'initiation de programmes de formation et par la conduite d'une politique efficace d'appui à la création d'entreprises. Le développement de l'activité touristique dépend de l'identification et de la mise en valeur patrimoine touristique et culturel de la ville.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Maîtriser un rendement agricole encore trop dépendant des aléas climatiques ;
- Développer des initiatives pour le développement des secteurs porteurs ;
- Valoriser le secteur de l'artisanat ;
- Identifier et mettre en valeur le patrimoine touristique.



Nouveau pont sur le fleuve Sénégal (© DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence d'ONG.	Insuffisance de voies bitumées.	Coopération décentralisée.	Risque d'inondations.
Disponibilité de terres de culture (irrigation, utilisation des eaux pluviales).	Faible taux de recouvrement des taxes.	Existence d'infrastructures touristiques, culturelles et sportives.	Insuffisance d'espaces publics pour la commune.
Densité démographique, flux de populations.	Insuffisance d'initiatives pour le développement de secteurs porteurs.	Présence du fleuve Sénégal.	Risque de désertification.
Position géographique de ville-carrefour (avec ouverture sur 3 frontières).	Insuffisance de coordination des actions des intervenants au niveau local.	Développement d'activités socio-économiques (maraîchage, pêche, riziculture, transport, etc.).	Dégradation des berges du fleuve Sénégal.
Existence du fleuve Sénégal avec possibilité de développer l'irrigation, les transports et une pêche plus intensive.	Inexistence d'une politique pour le développement local.	Capital d'expériences (acquis, formations, investissements innovants, etc.).	Érosion.
Présence du fleuve Sénégal.	Insuffisance d'infrastructures et d'aménagements valorisant le potentiel du fleuve.	Développement de stratégies pour l'autosuffisance alimentaire.	Dégradation des infrastructures, accident de la circulation, endommagement des moyens de transport.
Existence d'équipements marchands.	La cherté de la vie.	Jeunesse de la population.	Rendement agricole encore trop lié aux aléas climatiques.
Existence de sites touristiques.	Incapacité à créer et à développer des pôles économiques, et d'offrir des services.	Capacité de mobilisation des ressources.	Famine due au déficit alimentaire.
Existence de cadres réglementaires (manuel de procédure administrative et financière).		Possibilité de mobilisation des partenaires techniques et financiers.	Situation conflictuelle, insécurité, dégradation du cadre de vie des populations.
Existence de carrières d'exploitation.		Densité du réseau de communication.	Insécurité.
Existence de structures sanitaires.			Augmentation du taux de chômage.
Existence de la coopération décentralisée (communauté d'agglomération Évry Centre Essonne – Saint-Louis – Kayes).			
Existence de services techniques déconcentrés de l'État.			
Apport des migrants et des salariés des zones minières dans le développement de l'économie locale.			
Formations pour le renforcement des capacités.			

## SERVICES URBAINS DE BASE



La ville possède 25 km de voies bitumées (© DR).

### ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

#### ACCÈS À L'EAU POTABLE

La production et la distribution de l'eau potable sont le monopole d'une entreprise publique, Énergie du Mali SA, qui assure également la production d'électricité. La principale source d'eau est le fleuve Sénégal.

Le taux de raccordement est variable d'un quartier à l'autre, mais il se situe autour de 18 % pour l'ensemble de la ville. Le nombre de bornes-fontaines augmente au rythme de 5 nouvelles bornes par an. Au 31 décembre 2008, les installations étaient évaluées à 148 bornes sur une superficie d'environ 25 km<sup>2</sup>, soit 6 bornes-fontaines au kilomètre carré. Les sources traditionnelles d'approvisionnement en eau sont également utilisées par près de 25 % des ménages.

Les principaux problèmes liés à l'accès à l'eau potable sont la faible couverture du réseau, le pouvoir d'achat modeste de la population et le coût élevé de l'eau. Suite à l'augmentation de la population urbaine, les capacités de l'unique station d'épuration sont insuffisantes pour répondre aux besoins de la population. De plus, ces équipements sont de plus en plus vétustes. Pour remédier à ce problème, la commune a prévu de construire 2 châteaux d'eau à Lafiabougou et à Kayes N'Di.

#### ASSAINISSEMENT

Au vu de l'ampleur du problème d'insalubrité, l'assainissement est devenu une priorité pour les autorités communales. Les eaux usées ruissellent dans presque toutes les rues de la ville. De fait, la réalisation de canalisations est une absolue nécessité afin d'assurer l'assainissement et la viabilisation des quartiers périurbains.

#### COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Selon le Plan stratégique de la ville, la quantité de déchets solides ménagers produite dans la ville est de 51 tonnes par jour. Il existe seulement 3 dépôts de déchets solides aménagés à Kayes : à Kayes N'Di, à Khasso et à Lafiabougou. Les autres quartiers en sont dépourvus. L'analyse des données par quartier montre que ce sont surtout les secteurs de Légal Ségou et de Kayes N'Di qui ont les plus gros besoins en termes de ramassage, puisque leurs taux respectifs de couverture atteignent seulement 8 et 5 %. Faute de moyens financiers, la commune ne peut pas assurer le nettoyage et la collecte des ordures du marché central. Les autorités font donc régulièrement appel à la société civile (associations de femmes ou groupements d'intérêt économique de la ville). La mise en place d'une filière de gestion des ordures ménagères à proprement parler n'a pas encore abouti. La création de dépôts d'ordures répondant aux normes en vigueur reste une nécessité. La mise en place d'une filière de gestion des ordures ménagères serait aujourd'hui la solution durable à envisager dans le cadre de l'intercommunalité.

## ACCÈS À L'ÉNERGIE

L'exploitation électrique de Kayes est l'une des plus anciennes du Mali. Le réseau couvre presque la totalité de la ville, l'approvisionnement se fait à partir du réseau interconnecté du barrage de Manantali. Le système d'électrification de Kayes connaît de sérieux problèmes, notamment en termes d'approvisionnement des quartiers périphériques et de vétusté du matériel. De plus, les zones éloignées du centre-ville ne bénéficient pas d'une connexion au réseau électrique satisfaisante.

## CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le réseau de voirie de la ville de Kayes est constitué de voies bitumées de 25 km de long (routes nationales et régionales), de voies latéritiques secondaires reliant les différentes parties de la ville et de voies tertiaires assurant la circulation à l'intérieur des quartiers. Le transport s'effectue sur les axes internationaux, nationaux et urbains. L'aéroport international de Kayes, Dag Dag, nouvellement construit permet des liaisons régulières vers Bamako. Kayes est également traversée par une voie ferrée sur une longueur de 9,4 km.

Le désenclavement de l'accès routier est actuellement en cours : les routes menant vers le Sénégal et vers Bamako viennent d'être achevées. En raison du trafic routier en augmentation, et notamment celui des poids lourds reliant Dakar à Bamako, le pont construit en 1998 a connu une usure précoce et a dû être réhabilité en 2009.

La collectivité prévoit de réaliser plusieurs projets afin d'améliorer le réseau de transport routier de Kayes : la construction de voies urbaines supplémentaires afin de faciliter le déplacement des citoyens et le remblayage saisonnier de quelques axes.

## CADRE INSTITUTIONNEL

La gestion et la maintenance des services urbains de base à Kayes sont le fruit d'un partenariat réunissant différentes parties prenantes :

- Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage ;
- Les ministères de l'Aménagement et de l'Eau sont responsables du suivi du code de l'urbanisme, de la régulation des ressources en eau et de l'assainissement. La gestion et la distribution de l'eau sont le monopole d'une entreprise publique : la société Énergie du Mali SA.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer et réhabiliter les réseaux d'électricité et d'adduction d'eau potable ;
- Installer des collecteurs et des caniveaux secondaires ;
- Construire une station de traitement des eaux usées ;
- Installer des dépôts de transit moderne pour les déchets solides ;
- Créer un centre de formation en énergie renouvelable (solaire, éolienne et hydroélectrique).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de textes législatifs réglementaires.	Réseau d'électricité et d'adduction d'eau potable insuffisant.	Accès aux transports et aux moyens de communication.	Insécurité routière.
Existence de sources d'énergie.	Insuffisance des collecteurs et des caniveaux secondaires.	Présence d'associations et de coopératives.	
Disponibilité des services techniques.	Absence de stations de traitement des eaux usées.	Existence d'organisations communautaires de base.	
Existence d'outils de planification.	Absence de systèmes de dépôt et de transit moderne pour les déchets solides.	Existence de source d'énergie renouvelable.	



## PROFIL URBAIN DE KAYES

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

[infohabitat@unhabitat.org](mailto:infohabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org/publications](http://www.unhabitat.org/publications)